

VAXZEVRIA / COVID-19 Vaccine AstraZeneca : Contre-indication chez les personnes ayant des antécédents de syndrome de fuite capillaire (SFC)

Information destinée aux médecins généralistes, médecins du travail, réanimateurs, neurologues, cardiologues, spécialistes en médecine interne, hématologie, médecine d'urgence, centres de vaccination contre la COVID, pharmaciens hospitaliers, pharmaciens de ville, infirmier(ère) et sages-femmes impliqués dans la campagne de vaccination.

De très rares cas de syndrome de fuite capillaire (SFC) ont été signalés dans les premiers jours suivant la vaccination par Vaxzevria. Un antécédent de SFC était présent dans certains cas. Une issue fatale a été signalée.

Vaxzevria est maintenant contre-indiqué chez les personnes qui ont déjà présenté un syndrome de fuite capillaire.

Le syndrome de fuite capillaire est caractérisé par des épisodes aigus d'œdème touchant principalement les membres, une hypotension, une hémococoncentration et une hypoalbuminémie. Les patients atteints d'un épisode aigu de syndrome de fuite capillaire après la vaccination doivent être rapidement diagnostiqués et traités. Une prise en charge médicale urgente est généralement nécessaire.

Consultez la lettre aux professionnels de santé



PUBLIÉ LE 02/07/2021

Point de situation sur la surveillance des vaccins contre la COVID-19 -
Période du 11/06/2021 au 24/06/2021

SURVEILLANCE - PHARMACOVIGILANCE



Effets indésirables des vaccins contre le Covid-19